



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant

Question écrite n° 56606

Texte de la question

M Etienne Pinte attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'intérêt qu'il y aurait à tenir compte, dans l'octroi des bourses, non seulement des revenus des familles, comme cela se pratique actuellement, mais aussi de tous les frais liés directement à la scolarité. Cette proposition a pour objectif de permettre une réelle égalité des chances. Il lui demande quelle suite il compte donner à cette proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - L'observatoire de la vie étudiante créé par arrêté du 14 février 1989, est chargé de l'élaboration et de l'actualisation annuelle du budget de l'étudiant. Ce budget doit inclure les dépenses liées à la vie quotidienne, aux études et aux loisirs des étudiants. Les résultats des travaux en cours permettront une meilleure approche des besoins des étudiants et une plus juste évaluation des ressources dont ils doivent pouvoir disposer. Les résultats de l'enquête menée par l'observatoire de la vie étudiante devraient servir de base aux discussions entre le ministère et ses partenaires. Les bourses nationales d'études du second degré sont accordées aux familles les plus démunies en fonction d'un barème national qui prend en compte effectivement les revenus mais aussi les charges qui pèsent sur elles. Dans toute la mesure du possible, il est tenu compte des frais liés à la scolarité puisque des parts et primes sont octroyées à certains élèves boursiers pour tenir compte des frais supplémentaires auxquels ils ont à faire face. Ainsi, par exemple, les élèves qui accèdent à la classe de seconde ou de première bénéficient d'une prime, d'un montant de 1 200 francs, afin de les aider à acquérir la collection de livres qui leur est nécessaire ; certains élèves de l'enseignement technologique bénéficient d'une prime d'équipement, de parts supplémentaires ou d'une prime à la qualification. Ainsi, l'effort de l'Etat répond à la nécessité d'assurer à tous les enfants scolarisés dans des établissements d'enseignement une formation adaptée leur ouvrant des perspectives d'avenir dans le monde contemporain, ceci quelle que soit leur origine sociale ou culturelle.

Données clés

Auteur : [M. Pinte Etienne](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56606

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1992, page 1685